

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
en date du 26 février 2021

Le vingt-six février deux mille vingt-et-un, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Armel BOUCHARD, Maire, à la salle des fêtes. Tous les membres en exercice étaient présents, Mme Aurore BARETTE ayant donné procuration à M. Davy PACQUES le temps de rejoindre la réunion. M. Gaylord DEBURE est désigné comme secrétaire.

M. le Maire explique qu'en cette période d'état d'urgence sanitaire, il est recommandé aux conseils municipaux se réunissant pendant les horaires de couvre-feux et donc sans présence de public, de voter le huis-clos. Celui-ci est voté à l'unanimité.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG revient sur certains points du compte rendu précédent : Le stationnement minute prévu sur le petit parking jouxtant l'école dans le projet d'aménagement de la place ne devrait pas être indiqué comme « réservé aux clients de la boucherie ». Il est précisé en effet qu'il sera réservé aux clients des commerces et aux personnes se rendant dans les services administratifs. Mme FOUQUEMBERG rappelle qu'elle avait demandé la communication du plan de l'aménagement de la place Robert Becquet, non incorporé au projet retenu, ainsi qu'une projection du monument aux morts sur le terrain de la future mairie. M. SCELLIER sera relancé à ce sujet. Pour ce qui est du choix des matériaux utilisés pour le projet d'aménagement, M. le Maire confirme que les conseillers seront consultés en temps voulu. Mme FOUQUEMBERG ne se souvient pas que le sujet du rejointoiement du mur du parking ait été abordé ; M. le Maire lui confirme que cela a bien été le cas. Mme FOUQUEMBERG revient également sur le principe du giratoire qui n'a pas été retenu dans ce projet, se demandant s'il s'agissait d'un choix communal ou de préconisations du Conseil Départemental. M. le Maire répond que cette question remonte aux origines du projet, il y a plusieurs années, sous une autre municipalité ; il n'en est pas moins vrai que le Département n'autorisait aucun projet de sécurisation englobant un giratoire au centre de la place.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG déplore que ne soit pas listés les travaux restant à faire sur les bâtiments annexes de la nouvelle mairie, afin de connaître réellement le coût des gros investissements actuellement engagés par la commune.

Mme FOUQUEMBERG demande quel a été le coût du colis des aînés ? Celui-ci sera calculé. M. Patrick FERNANDES rappelle qu'il avait proposé avec d'autres conseillers que le colis soit plus important cette année, le coût pouvant être plus élevé suite à l'absence de repas des aînés en 2020 ; cela n'a pas été flagrant. M. Julien CAILLET explique que comme convenu en conseil municipal, certains produits ont été retirés pour être remplacés par d'autres plus festifs. Une commission sera organisée cette année afin d'étudier tout cela au préalable. Mme FOUQUEMBERG demande quelle somme a pu être finalement collectée pour le Téléthon. Cette information a été mise dans le Bidayen (après vérification : 228.73 euros).

Mme FOUQUEMBERG n'est pas d'accord sur le terme « explique » qui a été repris dans le compte-rendu pour ce qui est des interrogations de M. Patrick GODART qu'elle devait faire passer au conseil municipal. Elle a simplement demandé à lire les questions transmises par cet administré, ce qui a été refusé.

Le compte-rendu est adopté, avec 11 voix « pour » et 4 « contre » (Mmes Bénédicte FOUQUEMBERG, Francine FOURNIER, Hélène HENOCQUE et M. Patrick FERNANDES).

I- ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR DELEGATION DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

La délégation de service public de VEOLIA (SEP - Eu) concernant le service assainissement de la commune d'Arrest s'achevant le 31/12/2021, il est nécessaire de recourir aux services d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage aidant à la procédure de choix du futur délégataire, comme tous les 10 ou 11 ans. Les fois précédentes, cette mission était confiée à la DDAF, service de l'Etat, désormais devenu DDTM ; celle-ci ne remplit plus désormais ce genre de mission.

Une consultation a donc été lancée, visant à recueillir les offres de cabinets privés spécialisés en ce domaine. Les cinq réponses qui ont été obtenues sont détaillées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet VERDI (Albert), d'un montant de 7 700.00 euros HT, qui a déjà géré nombre d'assistances-conseils

dans ce type de procédure, pour des communes samariennes. M. le Maire signera l'acte d'engagement reprenant le détail des prestations afférentes à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et tout document s'y rapportant.

II- COMPTE ADMINISTRATIF M49 2020

La section d'investissement du compte administratif M49 se solde par un excédent de 14 592.09 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2019, donne un excédent 11 234.30 €. La section d'exploitation se solde par un excédent de 28 748.72 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2019 et la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 144 930.51 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion M49 2020 du receveur municipal reprenant ces chiffres. M. Davy PACQUES, adjoint président à la place du Maire à cette occasion, fait voter le compte administratif M49 2020 identique au compte de gestion ; il est approuvé à l'unanimité. En l'absence de déficit d'investissement et donc de besoin d'autofinancement, la somme de 144 930.51 € est intégralement affectée à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 2021.

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de l'actuel fermier de contrôler les branchements d'assainissement lors des ventes d'immeuble. Ce point sera vu avec le prochain titulaire du contrat de délégation.

III- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT M14 2019

La section d'investissement du compte administratif se solde par un déficit de 4 773.86 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2019, donne un déficit de 63 234.90 €. Les restes à réaliser d'investissement à reporter s'élèvent à 175 122 euros € de dépenses non soldées en 2020 (majoritairement pour la nouvelle mairie, mais également pour le solde d'enfouissement des réseaux de la place, trois poteaux incendie pas encore facturés...) diminuées de 70 400.00 € de recettes à percevoir (majoritairement la DETR pour la nouvelle mairie), soit 104 722.00 €. Le déficit à prendre en compte pour 2021 s'élève donc à 167 956.90 €.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 65 145.50 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2019, part affectée à la couverture du déficit d'investissement n-1 déduite, donne un excédent de 274 917.35 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion M14 2020 du receveur municipal reprenant ces chiffres. M. Davy PACQUES, adjoint président à la place du Maire à cette occasion, fait voter le compte administratif M14 2020 identique au compte de gestion ; il est approuvé à l'unanimité. Pour combler le déficit d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité de prélever la somme de 167 956.90 € sur le fonctionnement pour l'inscrire au compte 1068. La somme de 106 960.45 € sera inscrite au compte 002 du budget 2021, en « excédent reporté de fonctionnement ».

IV- EFFACEMENT DES RESEAUX RUE BASSE BOULOGNE

M. Davy PACQUES fait part au conseil municipal du coût prévisionnel calculé par la FDE80 dans l'hypothèse d'un effacement des réseaux (fourniture électrique, éclairage public et communications électroniques) sur la rue Basse Boulogne : 71 965 euros. Cette somme prend en compte les aides départementales venant en déduction du coût réel (environ 38%).

Le conseil municipal pense dans son ensemble qu'il serait regrettable de ne pas inclure cet effacement dans le projet d'aménagement du centre du village. M. Davy PACQUES précise que le financement de cette opération pourrait s'articuler entre un prélèvement, peut-être pour moitié, sur l'excédent encore disponible, et pour l'autre part, sur un emprunt court, pourquoi pas de 5 ans, afin de profiter encore des taux d'intérêts bas. Les annuités pourraient être compensées par la baisse de la somme mise chaque année dans l'enveloppe voirie. Tout ceci sera vu à l'occasion de la confection du budget, en commission et en conseil municipal, selon le chiffrage définitif de l'opération par la FDE80. Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager dans cet effacement.

V- QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie Arrest/Pendé/Estreboeuf

M. le Maire rapporte qu'une étude a été lancée l'an passé par la CABS concernant d'éventuels travaux d'élargissement et/ou de reprise de rive sur la liaison Arrest/Estreboeuf/Pendé.

Le coût estimatif de ces travaux pour Arrest s'élève à 60 000 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet, celui-ci n'étant pas une priorité pour la commune, déjà engagée dans de gros projets de voirie sur le centre du village.

Nouvelle mairie

M. le Maire explique que les travaux à la mairie touchent à leur fin (reste un peu de peinture, un peu d'électricité...), et propose aux conseillers d'aller visiter le bâtiment une fois le nettoyage effectué. M. Gaylord DEBURE demande si une réserve a été faite concernant l'enduit qui laisse entrevoir les joints de parpaings en façade. M. le Maire répond qu'une réserve a en effet été posée vis à vis de l'artisan en charge de l'enduit, et qui a sous-traité l'opération.

M. Julien CAILLET a demandé plusieurs devis pour l'ameublement du secrétariat et de son annexe, du bureau du Maire, et pour la salle du conseil / salle des aînés. L'idée de tables basculantes et sur roulettes, pour une manutention simplifiée, est évoquée. La commission se rendra sur place afin de se rendre compte de la taille des pièces et choisir les meubles en conséquence. Les deux armoires nécessaires au secrétariat de mairie seront cependant commandées (287.70 euros HT pièce chez Perspectives – Amiens). Le bureau actuel sera conservé.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG s'interroge quant aux pièces dénommées « salles multi-activités » sur le plan ; la bibliothèque sera-t-elle assez grande pour inclure un point lecture ? Combien de postes informatiques pourra contenir la salle adjacente à l'agence postale ? D'ailleurs, la CABS pourrait peut-être financer des ordinateurs si ceux-ci étaient utilisés pendant le périscolaire ? Mme Amandine FORESTIER précise qu'elle ne serait pas d'accord pour que les enfants se retrouvent sur écrans pendant le centre aéré. Il est également discuté de l'utilisation des pièces par les associations et des meubles qui leurs seraient nécessaires. M. Davy PACQUES explique que le point sera fait selon les meubles qui pourront être récupérés dans l'actuelle bibliothèque. Il indique qu'un grand placard de rangement sera disponible sous les escaliers de la salle des aînés. Mme Delphine PROBOLA rappelle que l'ex-salle de babyfoot peut également contenir bien des armoires...

Convention fourrière

Jusqu'à présent, la commune disposait d'une convention de fourrière avec la SPA d'Etalondes. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de signer cette année une convention avec le refuge de Oisemont (Association Protection Animale), pour un montant de 0.90 euros par habitant (contre 1.27 euros pour la SPA, soit une économie de plus de 300 euros). Il est à noter que Mme Hélène HENOCQUE a déjà plusieurs fois géré le cas de chiens trouvés sur le territoire communal.

Tondeuse à gazon

M. le Maire explique que la tondeuse à gazon qui sert pour le cimetière, les trottoirs et certains secteurs où ne passe par l'autoportée est hors service. Il présente deux devis remis par les Ets Flahaut (qui gèrent l'entretien des machines). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la tondeuse la moins chère (ISEKI), d'un montant de 1 399.84 euros HT.

Travaux de rejointoiement sur l'église

M. le Maire explique que des devis ont été demandés au trois maçons du village pour le rejointoiement de deux pans de murs et de trois piliers de l'église, au niveau du vitrail cassé actuellement balisé côté parking ; l'association Rénov'Eglise envisage d'en remplacer deux, mais les travaux sur les murs doivent être entrepris au préalable. L'entreprise Amaury Services présente le devis le moins élevé, d'un montant de 8 994.70 euros HT. Le Département pourrait financer ces travaux à 30%, au titre du soutien à la restauration du patrimoine ; pour atteindre le plafond demandé, il faudrait grouper ces travaux avec le projet de remplacement du chauffage, d'un montant de 6 700.14 euros HT, qui bénéficierait de ce fait des 30% de subvention. M. Gaylord DEBURE explique que cette entreprise a déjà restauré des murs de l'église, et que ce travail a été très bien réalisé.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG pense qu'il serait judicieux d'entreprendre une restauration sur l'ensemble des murs restant à faire, par tranche pourquoi pas, en bénéficiant du plan de relance de l'Etat qui finance ce type de projets à 80% ; ceci permettrait de plus à l'association Rénov'Eglise d'envisager la restauration de tous les vitraux, les murs devant être traités au préalable. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG énoncent les chiffres dont elle dispose.

La question devra être réétudiée ultérieurement dans son ensemble ; M. le Maire précise cependant qu'en effectuant pas rapidement les travaux sur le vitrail cassé, celui-ci risque de tomber. M. DEBURE ajoute qu'un tel travail sur l'ensemble du bâtiment demandera énormément de temps au maçon.

Dénomination du parvis de l'église

Les services du cadastre se sont rendu compte qu'ils ne détenaient aucune délibération dénommant expressément le parvis de l'église et l'impasse du secrétariat qui y mène, bien que le nom « place de l'église » apparaisse sur ses plans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'attribuer le nom de « place de l'église » à cet espace.

Fleurissement

M. Christophe BOULET explique qu'avec M. Sylvain OSERET et M. le Maire, ils ont effectué une reconnaissance dans le village afin de faire un état des lieux du fleurissement existant. M. Sylvain OSERET pense qu'il serait judicieux de revoir le fleurissement dans son ensemble : limitation des jardinières, suppression de certains massifs inutiles et création d'autres, amélioration des entrées de village, avec par exemple l'implantation d'éléments de décor donnant une identité à la commune.... Selon lui, les employés n'ont pas forcément le temps de se consacrer aux tâches afférentes au fleurissement. Les conseillers municipaux pourraient participer à l'entretien, chacun dans son secteur. M. Patrick FERNANDES évoque l'idée de référents de quartier. Certains habitants volontaires pourraient être inclus dans le projet. Certaines communes créent également des associations « fleurissement ». L'idée de prendre des stagiaires quelques semaines par an (élèves de la MFR d'Yzengremer par exemple) est avancée. La possibilité de créer un permis de végétaliser est aussi suggérée. Une réunion de la commission fleurissement est programmée vendredi 5 mars, à 13h30.

Prix pour le brevet des collèves

Suite à la remarque de Mme Delphine MERCIER, les lauréats du brevet des collèves n'ayant pas reçu de prix en 2020, le conseil municipal accepte de leur offrir une carte « cadeau » de 15 euros à dépenser à la librairie Studio-Livres (Abbeville). Le tout sera de bien recenser tous les lauréats (public/privé, certificats de formation générale ou autres cas particuliers). Ce principe de cartes « cadeau » sera conservé pour la présente année scolaire.

Remboursement d'arrhes

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser à M. Mme LALLOT Jean-Yves (Arrest) les 85 € d'arrhes versées pour leur réservation de la salle, location finalement annulée à cause de la crise sanitaire.

Subvention aux Restaurants du cœur

A la demande des Restaurants du cœur (Amiens) qui soulignent que la crise actuelle a des conséquences terribles pour les plus démunis, le conseil accepte à l'unanimité de verser la somme de 100 euros.

Informations diverses

M. le Maire explique que l'Observatoire de l'Air (ATMO) a installé pour quelques mois un nouveau module à côté de celui existant au stade, afin de parfaire les relevés liés à la qualité de l'air. M. Julien CAILLET précise qu'Arrest est une des seules communes de la Somme à disposer d'une telle installation (relevés consultables sur www.atmo-hdf.fr).

FREE va entreprendre prochainement les travaux visant à se greffer sur le relai radiotéléphonique.

VII- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Hélène HENOCQUE déplore que la commission scolaire n'ait pas été réunie lorsque le problème d'une fermeture éventuelle de classe pour la rentrée prochaine est apparu ; elle regrette le manque de communication. M. le Maire explique que tout s'est enchaîné très vite après qu'il ait été informé par Mme la Directrice d'école ; le mot d'ordre reçu était de plus de ne pas ébruiter l'information. M. Davy PACQUES le confirme, mais ajoute que si une erreur de communication a été faite, il s'en excuse. M. le Maire précise que des enfants ont pu finalement être trouvés et inscrits ; la classe ne fermera pas. Mme Aurore BARETTE souligne également le problème de communication avec l'école. Mme FOUQUEMBERG déplore la confusion qui règne sur le sujet et explique la réalité des faits en matière de fermeture de classe. Mme HENOCQUE pense qu'il faut d'ores et déjà

réfléchir à des actions permettant d'éviter que ce problème de sous-effectif ne se représente l'an prochain. Le cas de familles désinscrivant leurs enfants de l'école est mentionné. De nombreux avis et réflexions sont échangés sur ce sujet.

M. Patrick FERNANDES demande si les référents « citoyens » sont toujours les mêmes. Les noms sont rappelés : M. Armel BOUCHARD, Mme Eliane HOUARD, M. Patrick FERNANDES, M. Philippe LAFOLIE, M. FORESTIER Lysian, M. PROBOLA Sylvain. M. FERNANDES pense qu'il serait judicieux de leur relayer les alertes qui arrivent par le biais de la gendarmerie, afin de toucher le plus grand nombre. Ces alertes pourraient également être mises sur le site internet. M. FERNANDES signale que des subventions sont désormais disponibles par le biais du Département en matière de vidéo-protection, ce qui pourrait être intéressant pour la commune.

M. Gaylord DEBURE évoque le problème des rats. Peut-on se renseigner sur les solutions à apporter à ce souci de plus en plus important ? Des renseignements seront pris en matière de dératisation.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande si c'est du macadam qui a été mis dans la cour de la nouvelle mairie. M. le Maire répond qu'il s'agit de grave, permettant de rendre l'ensemble propre, avant d'étudier un aménagement futur.

M. Davy PACQUES revient sur les nouvelles interrogations de M. Patrick GODART, lesquelles ont été transmises aux conseillers municipaux. Il répond ce soir à certaines d'entre elles, puis répondra directement à l'intéressé pour les autres. Pour ce qui est des tranchées sur la place Augustin Delahaye, elles ne seront pas définitivement refermées avant que ne débutent les travaux de la commune et du Département. Une demande sera tout de même faite à l'entreprise concernée pour un nettoyage des cailloux. Le plan des futurs travaux sera inséré sur le site internet. Pour ce qui est des trottoirs rue de Catigny, il est impossible financièrement de tout faire, de gros projets étant actuellement en cours.

Mme Hélène HENOCQUE pense que la place ne doit pas être la seule préoccupation de la municipalité. Elle a notamment constaté qu'à Noël, seul le centre du village était illuminé. M. Davy PACQUES explique que les illuminations ont été réduites pour une question de coût ; les habitants peuvent également participer aux illuminations par le biais de la décoration de leur maison. Mme HENOCQUE tient enfin à signaler que lors de la dernière réunion, elle s'était sentie agressée, notamment au moment des discussions concernant le monument.

M. Serge FLET signale des trous en formation sur la voirie, plus particulièrement rue de Drancourt. M. Patrick FERNANDES pense qu'il s'agit là d'un problème de sécurité qui doit être résolu. M. le Maire répond que du macadam est arrivé tout récemment. M. FERNANDES explique que M. le Maire lui a manqué de respect en l'appelant dernièrement par son nom au téléphone, et que cela n'est pas correct ; M. le Maire lui répond qu'il le respecte. M. Davy PACQUES ajoute que, pour bien connaître M. Armel BOUCHARD, il ne s'agit pas là d'un manque de respect, et que M. le Maire l'apprécie au contraire. M. le Maire rapporte le réel manque de respect dont certaines personnes font part à son égard, notamment sur internet tout récemment ; cela ne fait vraiment pas plaisir. M. PACQUES est désolé que les débats prennent une nouvelle fois cette tournure.

M. Christophe BOULET fait passer au conseil municipal les plans de la Marianne et du logo communal qu'il envisage de créer et de mettre en place gracieusement sur la façade de la nouvelle mairie.

